

Arrondissement de VITRY LE FRANCOIS
Commune de LA CHAUSSEE SUR MARNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION

31/08/2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 5 septembre à vingt heures.

DATE D'AFFICHAGE

31/08/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle communale, sous la présidence du maire André CASTAGNA.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

Présents : 13

PRÉSENTS :

AGNUS Frédéric, AUBRY Stéphane, CASTAGNA André, COPPIN Thierry, CLEMENT Didier, DUGOIS Jean François, GIBONI Mickaël, LAMBERT Jimmy, PERRAUD Cécile, PERROUD Stéphanie, SALERNO Patricia, SALERNO Bruno, TENDART Amélie.

Pouvoirs : /

Absents excusés : DELACOURT Thomas

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

ABSENTS non excusés :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile PERRAUD

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2022, Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est rappelé :

- Convention passage de véhicules et enfouissement de câbles sur la commune avec Total Energies Renouvelables France.
- Réaménagement d'emprunt caisse des Dépôts Rue Hyppolite Faure.
- Autorisation pour délégation de signature pour Monsieur le Maire concernant l'acceptation du devis de l'AMO pour la rénovation de l'Eglise de Coulmier.
- Décision modificative concernant les intérêts d'emprunts au chapitre 66111.
- Taux Taxe d'aménagement (annule et remplace la délibération 21/2022)
- Adoption de la M57.
- Questions diverses.

Les membres du Conseil municipal ont décidé :

Concernant la délibération portant sur la convention pour le passage de véhicules et l'enfouissement de câbles sur la commune avec la société TotalEnergies Renouvelables France, il a été proposé aux membres présents d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer de le signer.

A l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Concernant la délibération portant sur l'autorisation de réaménagement d'emprunt. La Caisse des dépôts a été sollicitée pour un réaménagement concernant l'emprunt des travaux rue Hyppolite Faure.

Après l'exposé sur le réaménagement du prêt, à l'unanimité, **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au réaménagement de l'emprunt** auprès de la Caisse des dépôts pour les travaux situés

rue Hyppolite Faure et à payer une soulte de 3 873.20 € permettant ainsi une diminution de la durée du prêt de 7 années.

Concernant la délibération portant sur l'AMO Eglise Saint-Pierre-de-Coulmier, vu l'exposé fait par Monsieur le Maire sur les travaux à réaliser sur l'Eglise, et vu le code du Patrimoine,

A l'unanimité d'autoriser une délégation de signature au Maire afin d'accepter le devis de l'AMO concernant l'étape 1 phases 1 et 2 pour un total de 8 820 € TTC dont l'association Histoire et Patrimoine prendra en charge 50%.

Concernant la délibération portant sur la Décision Modificative 4,

A l'unanimité de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2022 d'une somme de 10 000 € de l'article 615228 chapitre 011 (Autres bâtiments) à l'article 66111 chapitre 66 (Intérêts réglés à l'échéance).

Concernant la délibération sur l'instauration d'une taxe d'aménagement à taux différenciés par secteur, une délibération a été prise lors de la séance du 1^{er} avril 2022 sous le numéro 21/2022, une modification a été apportée.

A l'unanimité, la modification en délibération 42-1/2022.

Concernant la délibération portant sur l'adoption de la nomenclature Budgétaire et comptable M57. La nomenclature M57 sera obligatoire à partir de 01/01/2024, pour cela Monsieur le Maire propose de passer en M57 dès le 01/01/2023.

A l'unanimité, d'adopter la M57 dès le 01/01/2023.

Concernant la délibération portant sur la Décision Modificative 5,

A l'unanimité de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2022 d'une somme de 5 000 € de l'article 2152 chapitre 21 (Installations de voirie) à l'article 2031 chapitre 20 (Frais d'études).

Concernant la délibération portant sur le projet d'installation d'un système de vidéo protection. Suite aux cambriolages de l'Agence Postale communale, Monsieur le Maire propose l'installation d'un système de vidéo protection.

A 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer tous documents qui affèrent au dossier.

Signature
La Secrétaire de séance

Signature
Le Maire